

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, voici les dates à retenir :

L'élection présidentielle : les 10 et 24 avril 2022

Clôture des inscriptions le vendredi 4 mars

Les élections législatives : les 12 et 19 juin 2022

Clôture des inscriptions le vendredi 6 mai

Comment vous inscrire ?

Pour vous inscrire, vous pouvez :

- soit déposer une demande auprès de la mairie de votre lieu de résidence au guichet ou par courrier ;
- soit vous inscrire en ligne sur le [site service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Quels documents sont nécessaires pour faire une demande d'inscription ?

Que vous vous inscriviez par internet, au guichet de votre mairie ou par courrier, les documents à fournir sont les mêmes. Assurez-vous que votre dossier soit complet !

Une pièce d'identité

Vous devez fournir une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport. Si votre pièce d'identité a expiré, elle ne doit pas avoir expiré depuis plus de 5 ans. Attention, si vous êtes originaire d'un autre pays membre de l'Union européenne que la France, votre pièce d'identité doit être en cours de validité.

Un justificatif de domicile

Vous devez produire un justificatif de domicile à votre nom et prénom, datant de moins de 3 mois.

Si vous êtes hébergé par un tiers, vous devez fournir :

- Une lettre datant de moins de 3 mois signée par la personne qui vous héberge et qui certifie que vous habitez chez elle ;
- Demander à cette personne de vous communiquer une copie de sa pièce d'identité et un justificatif de domicile ;
- Fournir tout document récent indiquant votre nom et prénom et l'adresse de la personne qui vous héberge (bulletin de salaire, courrier émanant d'une administration, etc.).

Ce justificatif de domicile peut être :

- une quittance de loyer (non manuscrite)
- une attestation ou une facture d'électricité, gaz ou eau
- une facture de téléphone fixe ou internet

Attention ! Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées.

Où se situe mon bureau de vote ?



- Bureau de vote n°1 : Mairie – place Jean Jaurès
- Bureaux de vote n°2 / n°3/ n°4 : Espace André Maigné – 18 bis, rue du 14 juillet
- Bureau de vote n°5 : École Jean Zay – rue Rossel
- Bureaux de vote n°6 : Club Antoine Lacroix – 84 ter, avenue de Fontainebleau
- Bureau de vote n°7 : Salle Carnot, – 1, rue René Cassin
- Bureaux de vote n°8 / n°9 / n°10 : École Charles Péguy – 3 bis, rue de Verdun-Lazare Ponticelli
- Bureau de vote n°11 : Centre de loisirs Aimé Césaire – 3, boulevard Chastenot-de-Géry
- Bureau de vote n°12 : École Maternelle Pauline Kergomard – 10, rue Benoît Malon
- Bureau de vote n°13 : Centre social Germaine Tillion – 25bis-29, avenue Charles Gide
- Bureaux de vote n°14 / 15 : École Primaire Benoît Malon – 2, rue Jean Mermoz
- Bureau de vote n°16 : École Maternelle Mohamed Megrez – 45 bis, rue du professeur Bergonié



RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL

référendum kremlinois annuel